

RAPPORT DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE FRANCO-ALLEMANDE

en vue de l'assemblée générale des établissements membres
le 26 mai 2009 à la Freie Universität à Berlin

Les représentants des étudiants publient chaque année un rapport qui est présenté lors de l'assemblée générale des établissements membres. Nous considérons ce rapport comme une invitation à la discussion et une incitation à faire progresser l'activité de l'UFA et à entretenir la relation des étudiants avec l'UFA et les différents établissements.

Nous sommes fermement convaincus que la perspective qu'offre un diplôme binational dans le contexte franco-allemand constitue un critère de qualité indéniable et un atout sur le marché de l'emploi. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons continuer dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés.

Sommaire

1. Interaction entre l'UFA et ses étudiants et communication entre les étudiants	3
2. Le Forum Franco-Allemand à Strasbourg	4
3. Suivi des anciens étudiants et soutien à la création d'associations locales de diplômés	5
4. Le système LMD	6
5. Participation des représentants des étudiants à la procédure d'évaluation de l'UFA	7
6. Activité des représentants des étudiants	7
7. Aide à la mobilité	8
8. Informations en provenance du domaine des Sciences juridiques	Fehler! Textmarke nicht definiert.

1. Interaction entre l'UFA et ses étudiants et communication entre les étudiants

Il est regrettable que le manque d'identification des étudiants avec l'UFA, sujet à critique les années précédentes, persiste toujours. Toutefois, nous, les représentants des étudiants, voulons entre autres fournir des idées et des suggestions par le biais de ce rapport, en vue de parvenir à améliorer cette situation.

La voie de communication directe

La communication directe entre l'UFA et ses étudiants a lieu par Internet, qui constitue actuellement le moyen le plus rapide. En général, les étudiants reçoivent les dernières informations grâce à la newsletter électronique et via le site Internet de l'UFA. Il a été constaté, et ce pas uniquement de notre part, que la configuration actuelle du site Internet ne satisfait pas toujours à chaque besoin d'information spécifique, ce que l'UFA admet elle-même. Une nouvelle version du site est actuellement en cours de conception. Après la mise en place de cette nouvelle version, nous, les représentants des étudiants, proposerons à nouveau notre aide à l'UFA par le biais de suggestions et d'idées.

Présentation des représentants des étudiants

Dès le début de notre présent mandat (en octobre 2008) les représentants des étudiants ont pour la première fois eu l'occasion de « montrer leur visage » sur le site Internet de l'UFA. Désormais, chaque représentant(e) des étudiants y figure avec sa photo et son adresse mail personnelle et se tient à la disposition des étudiants en vue de répondre à d'éventuelles questions. Même si ce service n'est pas encore tellement utilisé, nous pensons néanmoins que les étudiants y auront davantage recours, notamment avec le lancement du nouveau site Internet.

L'entraînement interculturel à la candidature à Berlin

Le deuxième entraînement interculturel à la candidature a eu lieu du 19 au 21 septembre 2008 au Centre Français à Berlin. Il a été organisé par le Career Service de l'Université franco-allemande. En raison du vif succès de ce séminaire et du nombre limité de participants, un deuxième séminaire a encore été organisé en décembre.

Ce séminaire s'adressait aux étudiants et diplômés des cursus binationaux et trinationaux placés sous l'égide de l'UFA et était encadré par deux intervenantes hautement qualifiées. Cette manifestation avait pour objectif l'aide à la constitution du dossier de candidature et la préparation à l'entretien d'embauche.

Des étudiants de différentes disciplines ont pu échanger leurs différentes expériences, de sorte que le week-end a été jugé très positif. Ce séminaire a en outre permis de mieux faire connaître l'UFA à ses étudiants. Au cours de ce week-end, les étudiants ont été véritablement immergés dans la culture franco-allemande qui les unit.

La durée de ce séminaire était de deux jours, mais beaucoup de participants auraient souhaité disposer encore d'un jour supplémentaire en raison du programme très fourni. Ceci aurait encore laissé le temps à chacun de recevoir des conseils individuels de la part des intervenantes.

Il est regrettable que seul un nombre limité d'étudiants ait pu participer à ce séminaire bien qu'une telle manifestation s'avère utile pour chaque diplômé à l'issue d'un cursus franco-allemand.

Malheureusement, la communication entre les responsables de programmes et les étudiants des différents cursus n'avait pas encore fonctionné de manière optimale, de sorte que beaucoup d'étudiants ont été informés trop tard, voire pas du tout, au sujet de ce séminaire. Il serait bon que l'UFA rappelle clairement l'importance qu'il y a de communiquer les informations suffisamment tôt aux étudiants.

La plate-forme de communication Xing

Le groupe „*Etudiants et anciens étudiants en double diplôme de l'Université franco-allemande / Deutsch-Französische Hochschule*“ qui existe depuis 2006 sur la plate-forme de communication Xing continue à se développer et totalise, fin mars 2009, 484 membres. Cela signifie une augmentation de plus de 100 membres par rapport à l'année précédente. Suite à la proposition des représentants des étudiants, l'existence de cette plate-forme est à présent signalée sur le site de l'UFA, sous la rubrique Diplômés, ce dont on peut se réjouir.

2. Le Forum Franco-Allemand à Strasbourg

La 10^{ème} édition du Forum Franco-Allemand, organisée les 14 et 15 novembre 2008 avec le soutien de l'UFA, a marqué le début des festivités propres au 10^{ème} anniversaire de l'UFA qui auront lieu en 2009. Cette manifestation anniversaire a été inaugurée par M. Klaus Wowereit, maire-gouverneur de Berlin et Ministre Plénipotentiaire chargé des relations culturelles franco-allemandes qui était l'invité d'honneur du Forum. A cette occasion, l'UFA a également remis le 5^{ème} Prix d'excellence aux meilleurs diplômés de l'UFA ainsi que le 1^{er} Prix de la meilleure thèse destiné aux jeunes chercheurs.

7200 visiteurs, 207 exposants, 73 entreprises et 102 établissements d'enseignement supérieur participants témoignent du succès sans cesse grandissant de cette manifestation qui permet précisément aux diplômés des cursus binationaux/trinationaux d'approcher et de nouer de premiers contacts avec les employeurs potentiels. Les étudiants, venus de la France, du Luxembourg, de l'Allemagne et de l'Autriche ainsi que de la Suisse et d'autres pays européens ont pu s'informer en détail auprès des multiples stands ou dans le cadre de conférences sur les possibilités d'études et d'emploi.

Grâce au transfert du Forum Franco-Allemand du Palais des Congrès au Parc des expositions, la répartition des stands a pu être effectuée de manière à ce que les exposants soient mieux installés et que les visiteurs puissent se repérer plus facilement. La communication et le dialogue entre les futurs étudiants, les étudiants des établissements participants, les étudiants UFA à la recherche d'un stage, d'un sujet de mémoire et d'un premier emploi et les entreprises ont ainsi pu être améliorés.

Comme les années précédentes, les représentants des étudiants ont mis à profit cette manifestation pour se réunir une première fois durant leur nouveau mandat. Toutefois, en raison de l'avancement de la date par rapport à l'année dernière, très peu de représentants ont pu participer à cette réunion. Dans la mesure où la période d'examens ou de préparation aux examens débute chez la plupart des étudiants à cette même date, nous proposons de découpler la première réunion des représentants des étudiants du Forum Franco-Allemand

et de sélectionner une date distincte au mois d'octobre. Par ce biais, on obtiendrait une nette augmentation du nombre de représentants participants et cela permettrait que l'échange d'expériences indispensable entre représentants des étudiants anciens et actuels ait lieu.

3. Suivi des anciens étudiants et soutien à la création d'associations locales de diplômés

Suivi des anciens étudiants

L'UFA s'emploie à développer le suivi des anciens étudiants et le networking et consacre des ressources humaines et financières à cette fin. Nous, les étudiants, saluons cette activité et l'apprécions à sa juste valeur, sachant qu'elle nous est utile à plusieurs égards : elle favorise les contacts personnels et professionnels dans le contexte de l'UFA et peut ainsi faciliter l'insertion professionnelle et l'évolution professionnelle des diplômés. Il est en outre possible, grâce aux coopérations entre les cursus de l'UFA, le monde économique, les administrations et autres organismes, de fixer des priorités contextuelles qui constituent un enrichissement pour les cursus de double diplôme pour les étudiants. Nous allons brièvement aborder ci-après quelques aspects de ce vaste champ thématique.

L'UFA soutient la création d'associations locales d'anciens étudiants ainsi que les manifestations annuelles de ces associations. Il s'agit d'une initiative méritant d'être saluée et qui devrait être poursuivie. Grâce à cette mesure, de nombreuses manifestations de qualité ont notamment pu être organisées l'année dernière. Il convient surtout de louer la rapidité et la simplicité avec lesquelles l'UFA a traité et exécuté les formalités d'attribution de soutien.

De même, les représentants des étudiants accueillent de manière très favorable la possibilité nouvellement créée d'organiser une réunion des associations de diplômés dans le cadre du Forum à Strasbourg. De telles opportunités d'échanges sont très utiles et gagneraient à être encouragées. Il serait également souhaitable de développer l'aide conceptuelle aux associations. Les interlocuteurs et les rapports d'expériences des associations déjà en place peuvent faciliter la tâche aux novices. Il conviendrait par ailleurs que l'installation, prévue depuis plusieurs années, d'un portail en ligne qui pourrait également être utilisé par des associations locales d'anciens étudiants soit bientôt effectuée. Ceci faciliterait p.ex. les contacts entre les diplômés UFA, et les activités d'anciens étudiants d'un cursus s'en trouveraient enrichies. Un portail en ligne pourrait également contribuer à une identification durable des diplômés avec l'UFA, un objectif que l'UFA et les représentants des étudiants poursuivent ensemble depuis un certain temps déjà.

Associations locales de diplômés

Les représentants des étudiants fondent de grands espoirs sur *l'Association des Amis de l'Université franco-allemande* concernant le développement des contacts avec le monde économique et le public ainsi qu'avec les anciens étudiants. Une collaboration plus étroite entre l'Association des Amis et les associations locales d'anciens étudiants rendrait le travail de réseau encore plus performant. Par ailleurs, nous, les représentants des étudiants, nous féliciterions si, par exemple, les partenaires professionnels liés à l'UFA par l'intermédiaire de l'Association organisaient des actions concrètes destinées aux étudiants, telles que des visites d'entreprises ou des stages.

Nous, les représentants des étudiants, sommes toujours disposés à discuter de ces idées avec les dirigeants de l'Association.

4. Le système LMD

A l'heure actuelle, il n'existe plus que très peu d'établissements en France et en Allemagne n'ayant pas encore adapté leurs cursus au système LMD dans le cadre du processus de Sorbonne-Bologne. En France, il s'agit essentiellement des Grandes Ecoles qui continuent de délivrer leur diplôme de Grande Ecole (grade de Master). En Allemagne, cela concerne les cursus sanctionnés par un « Magister » ou un « Staatsexamen » (Droit, Médecine). Par le passé déjà, le processus de restructuration a généré un certain nombre de problèmes qui existent toujours, notamment au niveau des aides à la mobilité.

Règlementation concernant le remboursement de l'aide à la mobilité après une cessation des études avec le diplôme de Licence/Bachelor

Il s'agit de la problématique relative aux étudiants quittant le cursus avant l'obtention du diplôme de master et qui doivent rembourser l'aide à la mobilité perçue durant la phase de séjour dans l'établissement partenaire.

C'est la raison pour laquelle nous, les représentants des étudiants, nous nous engageons à nouveau cette année en faveur d'un non-remboursement de l'aide à la mobilité, dès lors que les étudiants ont obtenu un diplôme de Licence/Bachelor. Le Bachelor constitue en Allemagne le premier niveau de sortie des études et devrait faire l'objet d'un soutien distinct de la part de l'Université franco-allemande. Le système LMD offre aux étudiants la liberté d'étudier dans différents pays et dans différents systèmes universitaires. Malheureusement, à l'heure actuelle, un étudiant qui souhaiterait terminer ses études après le diplôme de Licence/Bachelor est tenu de rembourser intégralement le soutien dont il a bénéficié jusque là.

De plus, nous attachons une importance essentielle à ce que l'aide à la mobilité continue d'être versée en cas de poursuite d'études ou d'admission parallèle dans un cursus Master franco-allemand. Du point de vue de l'UFA, l'aide à la mobilité constitue le soutien qui profite le plus directement aux étudiants lors de l'acquisition d'un diplôme franco-allemand.

Divergences d'opinion au niveau du Master recherche

Les grèves et protestations dans les universités françaises qui ont débuté en février de cette année sont dirigées contre les réformes de la procédure de recrutement dans la formation des enseignants. Sur la base de l'initiative franco-allemande, nous soutenons ce mouvement qui justifie notamment l'existence du master recherche franco-allemand. La formation des enseignants doit donc rester une possibilité, dont plusieurs diplômés souhaiteraient profiter. Le Master recherche franco-allemand permet, en plus de l'acquisition des méthodes de travail scientifique, de bénéficier de perspectives d'emploi élargies.

L'importance et la valeur du diplôme franco-allemand

Le système universitaire français ne prévoit pas de délivrance de la Licence/Bachelor par les Grandes Ecoles. Celles-ci préparent exclusivement au Master (diplôme de Grande Ecole - grade de Master). Par contre, en Allemagne il est possible de terminer ses études avec l'obtention du Bachelor. Nous sommes fermement convaincus que les étudiants devraient recevoir un diplôme français correspondant au Bachelor allemand. Ceci constituerait la garantie d'une formation équivalente dans les deux pays.

5. Participation des représentants des étudiants à la procédure d'évaluation de l'UFA

La participation des représentants des étudiants à la campagne d'évaluation 2009/2010 de l'Université franco-allemande a de nouveau été saluée tant par les étudiants que par l'UFA. L'évaluation a en partie concerné des programmes auxquels appartiennent certains représentants des étudiants, de sorte qu'ils n'ont pas pu participer à la procédure d'évaluation. En dépit du faible nombre de représentants de étudiants, il leur a été possible d'être présent dans chaque groupe. Par ailleurs, les représentants des étudiants maintiennent leur souhait d'être plus nombreux à participer à la procédure d'évaluation.

La participation des représentants des étudiants est un aspect important dans la définition de processus transparents. Les étudiants obtiennent un aperçu détaillé de la procédure d'évaluation et un aperçu général des étapes d'organisation.

De la même façon, ils peuvent participer aux discussions et exposer leur avis du point de vue des étudiants. Ceci était à nouveau le cas cette année, au sein de chaque groupe d'évaluateurs. La participation des représentants des étudiants permet aux évaluateurs d'obtenir un descriptif de situation du point de vue d'un étudiant. Par conséquent, il est extrêmement souhaitable que les représentants des étudiants continuent de participer à la procédure d'évaluation. De cette manière également, la procédure deviendra de plus en plus transparente pour les étudiants.

6. Activité des représentants des étudiants

L'activité des représentants des étudiants s'avère souvent difficile, en particulier en ce qui concerne leurs échanges mutuels respectifs. Nous voulons énumérer dans le présent rapport un certain nombre de points destinés à faciliter notre activité en ce sens.

Procédure électorale

Une prolongation de la durée du mandat des représentants des étudiants afin de la porter à deux ans, au lieu d'un an comme actuellement, est souhaitable. Compte tenu de la période d'adaptation relativement longue et de la distance, les réunions entre les représentants des étudiants et également avec les représentants de l'UFA ne sont pas fréquentes. De plus, la phase d'adaptation est relativement longue, de sorte qu'il ne reste souvent pas assez de temps pour l'élaboration et la transposition d'objectifs communs. Une prolongation de

mandat nous donnerait la possibilité de mieux connaître les organes et instances de l'UFA et d'avoir des échanges plus fréquents entre nous afin d'apporter ainsi une contribution constante et constructive. Dans le domaine des sciences de l'ingénieur et des sciences naturelles, la période de mandat a déjà pu être prolongée à deux ans, ce qui a été approuvé aussi bien par les représentants des étudiants actuels que par les étudiants et l'UFA.

Règlementations nationales en matière de représentation

Un autre point à clarifier est la parité des mandats : il est prévu que chaque discipline dispose d'un(e) délégué(e) français(e) et d'un(e) délégué(e) allemand(e) et d'un(e) suppléant(e) respectivement français(e) et allemand(e). Faute de candidates, cette exigence n'a pu être respectée dans aucune discipline. En outre, les délégué(es) de cursus sont élus ensemble par leurs camarades allemands et français, mais chacun ne représente ensuite – c'est ce que suggère du moins la dénomination correspondante – que les étudiants de sa propre nationalité.

Le cas échéant, il peut même arriver dans certaines disciplines que des candidat(e)s intéressé(e)s soient exclu(e)s, ce qui ne sert pas les intérêts de l'institution des représentants des étudiants. Il conviendrait donc de réfléchir s'il y a lieu de lever les exigences en la matière et de voter tout simplement quatre représentant(e)s des étudiants. Dans l'hypothèse où plus de 4 candidat(e)s seraient disponibles, on pourrait alors de nouveau veiller à une composition paritaire, mais sans règle d'affectation nationale « figée ».

Contacts avec les étudiants représentés

L'activité de la représentation des étudiants est restreinte à cause de la difficulté d'entrer en contact avec les étudiants représentés. Très peu de requêtes sont formulées par les étudiants à leurs représentants, dont les coordonnées figurent sur le site Internet de l'UFA. Il faudrait au moins que nous, représentants, ayons accès aux données relatives aux délégué(e)s de chacun des cursus, en vue d'intensifier les échanges avec eux. Il conviendrait d'envisager, à moyen terme, la confection d'un annuaire des délégué(es) de cursus et, à plus long terme, de l'ensemble des étudiants de l'UFA. De telles banques de données existent et sont utilisées dans beaucoup d'universités. Elles permettent d'entrer plus facilement en contact les uns avec les autres. S'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une telle source d'information, nous, les représentants des étudiants, proposons volontiers notre aide au secrétariat de l'UFA.

7. Aide à la mobilité

Aide à la mobilité

L'aide à la mobilité représente pour les étudiants en phase de séjour dans l'établissement partenaire une aide financière essentielle de l'UFA. Cette charge financière constitue pour l'UFA le plus gros poste de son budget. A la date du début de l'année 2008, l'aide à la mobilité se chiffrait à 5,6 Mio. euros et, donc, à 60% du budget total de l'UFA qui était de 9,5 Mio. euros. Le montant total du soutien attribué aux cursus s'est élevé à 7,3 Mio. euros, aides aux frais de fonctionnement incluses. En conséquence, la part la plus importante du

soutien est versée directement aux étudiants inscrits à l'UFA, ce qui donne un montant mensuel de 250 euros pour un étudiant en phase de séjour dans l'établissement partenaire.

Déjà par le passé et en dernier lieu lors de notre discussion avec la Présidence de l'UFA dans le cadre de l'assemblée générale des établissements membres à Aix-en-Provence 2008, nous avons abordé le sujet d'une augmentation de l'aide à la mobilité. En raison de l'accroissement des frais de déplacement, dû à la hausse du prix du pétrole et à un taux d'inflation généralement croissant (de 1,5% en 2005 à 2,6% en 2008¹) la représentation des étudiants maintient son objectif de parvenir à long terme à une aide à la mobilité de 300 euros par mois. Fort heureusement, suite à la décision prise par l'UFA en décembre 2008, l'aide à la mobilité est portée à 270 euros, avec effet au 1^{er} semestre 2009/2010.

Il nous reste à espérer que cette aide mensuelle sera maintenue dans son montant actuel, sachant que les effectifs étudiants de l'UFA n'ont pas cessé d'augmenter depuis sa création et comptent actuellement 4600 étudiants inscrits (date : 07.02.2008).

Nous, les représentants des étudiants, espérons pouvoir contribuer, ne serait-ce que pour une petite part, au maintien des 270 euros, en essayant de limiter autant que possible les frais de déplacement occasionnés dans l'exercice de notre mission.

Effectifs étudiants en hausse et soutien des cursus

Lorsque le budget est épuisé, cela signifie des exigences de qualité plus élevées pour la prolongation de soutien de cursus existants ou le soutien de nouveaux cursus. Compte tenu des restrictions budgétaires, il se pourrait que dorénavant, tous les cursus ne puissent plus être soutenus. Parallèlement à la conséquence du renforcement de la qualité des cursus soutenus, nous attirons toutefois l'attention sur la nécessité de garantir le montant de l'aide à la mobilité. Dans la mesure où le taux d'accroissement constant des étudiants UFA témoigne d'un intérêt croissant vis-à-vis de l'UFA, et également de la qualité des cursus, nous, les représentants des étudiants, voulons inciter les ministères des deux pays à augmenter leur contribution financière à l'UFA afin de favoriser l'augmentation des effectifs étudiants.

Il est certes regrettable que le budget ne suffise pas à financer toutes les nouvelles demandes, mais il faut en voir la conséquence de manière tout à fait positive. Par la force des choses, un filtre sera mis en place qui n'admettra que des programmes de grande qualité en vue de l'attribution d'un soutien. Ceci entraîne un double effet ; les établissements bénéficient du soutien pour de remarquables programmes et l'UFA compte dans son portfolio d'excellents programmes.

8. Informations en provenance du domaine des Sciences juridiques

Harmonisation des diplômes

Le domaine des Sciences juridiques englobe actuellement des cursus intégrés à Potsdam-Berlin-Paris II, Düsseldorf-Cergy Pontoise, Köln-Paris I, Mainz-Paris XII, Nantes, Dijon, München-Paris II, Erlangen-Nürnberg-Rennes I, Potsdam-Paris X et constitue ainsi l'un des domaines disciplinaires les plus importants, à côté des Sciences économiques et des Sciences de l'ingénieur.

¹ source Office fédéral des statistiques 2009

Les diplômes visés dans ce domaine disciplinaire sont très variables. Ceci reflète également le bouleversement opéré par l'adoption de la Licence/Bachelor et du Master qui, du côté français, est presque entièrement achevée concernant les Sciences juridiques, mais qui, du côté allemand n'a jusqu'à présent guère été souhaitée. Du côté français, certaines universités délivrent actuellement encore la Maîtrise/Licence, alors que d'autres délivrent déjà la Licence/Bachelor ou le Master I. Il n'existe plus pratiquement plus de différences à ce niveau, si ce n'est que certaines universités délivrent le Master I et d'autres le Master II. Cela dépend toutefois de la durée de la formation.

Du côté allemand, il existe des différences nettement plus importantes. Dans le cadre de la réforme du premier examen d'Etat en droit - à savoir que dorénavant la partie nationale de l'examen représente 70 % et la partie universitaire de spécialisation 30 % - il est en partie possible de faire valider les notes françaises pour la partie spécialisation et, par conséquent, pour l'examen d'Etat. Dans d'autres universités (exemple München), les notes sont prises en compte dans le cadre d'une formation linguistique spécifique.

Il existe également une différence au niveau de la délivrance des diplômes de Magister. Tandis que du côté allemand, il est possible, à l'Université de Cologne, d'obtenir un LLM (Legum Magister, également Master of laws), l'Université de Mayence délivre, quant à elle, le Magister iuris. Ces deux diplômes sont de niveau équivalent et correspondent tous deux au grade de Magister. A noter toutefois que le LLM est un diplôme bien spécifique qui peut également être obtenu dans d'autres universités, en dehors d'un cursus intégré. Ce diplôme jouit d'un grand prestige en tant que diplôme sanctionnant des études à l'étranger et est très apprécié dans le monde du travail. En revanche, le Magister iuris n'est délivré qu'à Mayence, de sorte qu'il n'est pratiquement pas connu. Certes, il constitue également une qualification supplémentaire, mais il n'est pratiquement pas reconnu en tant que Magister parmi les juristes.

S'agissant des différences évoquées au niveau de la validation des notes pour la partie spécialisation et de la délivrance du Magister, il conviendrait de réfléchir, en vue d'éviter des inégalités de traitement entre les étudiants de l'UFA, à d'éventuels concepts d'uniformisation, compte tenu notamment de la restructuration en LMD du côté français et allemand.

Harmonisation de la conversion des notes

Des difficultés subsistent malheureusement dans la conversion des notes entre la France et l'Allemagne. Ce qui pose essentiellement problème, ce sont les tableaux de conversion des établissements qui n'ont toujours pas été harmonisés. Ceci a pour conséquence qu'au sein d'une discipline, des résultats équivalents soient comptabilisés voire convertis différemment.

Nous citerons pour exemple les échelons de notation allemands de 4 points (réussite d'un examen) et de 9 points (très bien) :

Berlin-Paris II:

4 points (Berlin) – 9,5/9,6 points (Paris)

9 points (Berlin) – 10,7/10,8/10,9 points (Paris)

Köln-Paris I:

4 points (Köln) – 10 points (Paris)

9 points (Köln) – entre 12,3 et 12,4 points (Paris)

Potsdam-Paris X:

4 points (Potsdam) – 10,0/10,1/10,2/10,3 points (Paris)

9 points (Potsdam) – 12,2/12,3/12,4/12,5 points (Paris)

Mainz-Paris XII, Nantes, Dijon:

4 points (Mainz) – 10,0 points (Paris, Nantes, Dijon)

9 points (Mainz) – 12,5 points (Paris, Nantes, Dijon)

Ce problème avait déjà été discuté lors de la réunion des responsables de programmes en mai 2007 à Dresde. Leur conclusion a notamment été que cette situation est insatisfaisante et peut provoquer des tensions entre les étudiants des différents cursus.

Il est regrettable que les propositions de solution élaborées à cet effet n'aient à ce jour pas été mises en pratique.

Il a notamment été proposé :

- que dans toutes les universités, 10 points français valent 4 points allemands, ceci constituant dans les deux pays la note limite pour la réussite à un examen
- que l'on se base sur un tableau de conversion uniforme qui comporte aussi bien la conversion des points français en points allemands que la conversion des points allemands en points français (et qu'on n'utilise pas deux tableaux distincts)
- que ce tableau sera élaboré en établissant des courbes statistiques des notes obtenues en France et en Allemagne (qui tiendrait compte des tableaux de conversions actuels et des notes obtenues ces cinq dernières années par les étudiants des cursus intégrés en Sciences juridiques)

Nous, les représentants des étudiants, espérons fortement que ce souhait relatif à une notation uniforme dans le domaine des Sciences juridiques puisse être réalisé très rapidement (par exemple en créant un document de travail commun qui pourrait servir de base de concertation).